



## **CONFERENCE DES ORDINAIRES DE LA SUISSE ROMANDE**

Communiqué de presse du 19 juin 2015

**La Conférence des ordinaires de la Suisse romande (COR) a siégé  
le vendredi 19 juin 2015 au monastère de la Fille-Dieu, à Romont.**

La séance de la COR du 19 juin 2015 a été présidée par Mgr Rémy Berchier, vicaire épiscopal du canton de Fribourg.

En ouverture de séance, le président a félicité le chanoine Jean Scarcella pour son élection comme nouvel abbé territorial de Saint-Maurice. Des remerciements ont aussi été adressés à l'abbé Marc Donzé, vicaire épiscopal du canton de Vaud, qui prendra sa retraite fin août.

Les membres de la COR ont initié une réflexion sur le fonctionnement de cette institution, fondée en 1976. Ses statuts, adoptés en 1996, doivent aussi être revus. Cette réflexion va se poursuivre durant l'année pastorale 2015-2016. Une nouvelle répartition des dicastères et des responsabilités auprès des institutions romandes a été faite entre les membres de la COR.

Les nominations suivantes ont été faites pour le Centre Catholique Romand de Formations en Eglise (CCRFE) :

. l'abbé Nicolas Glasson, directeur du séminaire du diocèse LGF, membre de l'équipe de direction.

. M. Mario Poloni, théologien formateur, membre de l'équipe de pédagogique.

Avec ces nouvelles nominations, l'équipe du CCRFE est désormais au complet.

D'autre part, les mandats suivants ont été confirmés :

. l'abbé André Vienny, aumônier romand de la Fraternité Chrétienne des Personnes Malades et Handicapées (FCPMH).

. Mme Victoria Avanthay, chargée de projets pastorale jeunesse en Suisse Romande.

La COR a aussi approuvé le Mandat et le Règlement du nouveau Service Romand de la Catéchèse et du Catéchuménat (SRCC), ainsi que le cahier des charges du président, M. Daniel Denis.

Mgr Charles Morerod a donné une information au sujet de la préparation d'un accord entre le Groupe SAPEC (Association de Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse) et l'Eglise catholique, relatif à la création « d'une commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation. » Le but de cet accord sera de proposer une alternative en dehors de l'Eglise aux victimes dont l'abuseur ne peut plus être poursuivi en raison de l'écoulement de la prescription.

Dans ce même contexte, la COR a décidé de créer une Commission interdiocésaine « Abus sexuels dans le contexte ecclésial. » Les évêques rappellent ainsi que tout cas d'abus sexuel en contexte ecclésial doit mener à l'ouverture d'une procédure aussi bien devant les autorités judiciaires étatiques qu'ecclésiales. Les deux se complètent et doivent être menées en parallèle tout en veillant aux compétences respectives de chacune.

Enfin, les diocèses romands et le territoire abbatial de St-Maurice proposeront différents projets pour l'Année sainte de la miséricorde promulguée par le Pape François. D'autres informations détaillées pour les initiatives dans les diocèses suivront ultérieurement.

La prochaine séance de la COR aura lieu le vendredi 18 septembre 2015 à Lausanne et sera présidée par Mgr Rémy Berchier.

Mgr Rémy Berchier, président de la COR.

Villars-sur-Glâne, le 30 juin 2015.